

## 14ème législature

<b>Question N° : 7949</b>	De <b>M. Michel Zumkeller</b> ( Union des démocrates et indépendants - Territoire de Belfort )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Réussite éducative		<b>Ministère attributaire</b> > Réussite éducative
<b>Rubrique</b> > ministères et secrétariats d'État	<b>Tête d'analyse</b> > fonctionnement	<b>Analyse</b> > cabinet. composition. coût.
Question publiée au JO le : <b>23/10/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>21/05/2013</b> page : <b>5313</b>		

### Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative, sur la composition de son cabinet. Afin de répondre aux exigences de transparence et de rigueur financières affirmées par le Président de la République, il souhaiterait connaître le nombre de collaborateurs qui composent le cabinet du ministre ainsi que le montant détaillé tant en personnel qu'en fonctionnement des coûts de ce cabinet.

### Texte de la réponse

Conformément aux engagements gouvernementaux pris lors du conseil des ministres du 17 mai 2012, le nombre de collaborateurs de Madame George Pau-Langevin, ministre déléguée à la réussite éducative, s'élève à 10 personnes. La rémunération nette annuelle correspondant à ces 10 collaborateurs est de 848 270 € pour 2012. Par ailleurs, en application de la circulaire du Premier ministre du 20 juillet 2010, les dépenses de fonctionnement des cabinets recouvrent : les frais de représentation, de déplacements, de restauration, d'abonnements et de documentation ainsi que les autres dépenses logistiques concernant le mobilier, les fournitures de bureau, la consommation de papier et la correspondance. Ces dépenses font l'objet d'un contrôle de gestion approfondi afin de répondre aux exigences de transparence et rigueur budgétaire. Au 31 décembre 2012, le montant de ces dépenses s'élève à 113 415 € pour le cabinet de Madame George Pau-Langevin.